

## L'actu du jour

### Pourquoi ne peut-on pas tout télécharger ?

**Jeudi soir, le site de téléchargement « Megaupload » a été fermé par la police américaine, le FBI. Pour contester cette fermeture, des hackers (voir mot du jour) ont attaqué plusieurs sites Internet, comme celui du gouvernement français ou ceux des maisons de disques Universal Music et Sony.**

#### Pourquoi en parle-t-on ?

Parce que la fermeture du site **Megaupload** pose la question du **téléchargement illégal** sur Internet. Cela nous permet également de t'expliquer la notion **de droit d'auteur**.

#### L'@ctu du jour ?

Tu as déjà dû entendre parler du **téléchargement** ou peut-être déjà téléchargé toi-même des films ou de la musique sur Internet ? Tu dois savoir que ces téléchargements sont soumis à des règles : certains peuvent être téléchargés librement et d'autres pas.

#### Pourquoi ne peut-on pas télécharger librement tous les fichiers ?

Parce que la plupart des films et des musiques sont protégés par **des droits d'auteur**. L'auteur, c'est la personne qui invente : le film, la musique, le texte de la chanson, par exemple. Pour éviter que son travail soit écouté gratuitement, sans son autorisation, l'État a créé des lois pour le protéger. Lorsque tu télécharges un film sur un site autorisé (la liste des offres légales est sur le site d'**Hadopi**), une partie de ce que tu paies pour avoir l'autorisation de regarder le film est reversée à celui qui l'a réalisé. Ce qui n'est pas le cas lorsque tu télécharges illégalement un film sur **Megaupload** par exemple. L'auteur ne touche pas d'argent, parce que son film a été « déposé » par un internaute sur ce site et que l'on peut le télécharger des milliers de fois gratuitement.

#### Qu'est-ce qui est illégal ?

On ne peut pas échanger entre internautes des fichiers qui ont été téléchargés illégalement sur Internet.

Il est également interdit de **télécharger des films et de la musique** qui ont été déposés sur un site par des internautes pour y être stockés sur des gros serveurs (des machines puissantes qui enregistrent et stockent les fichiers).

C'est le cas du site **Megaupload**.

En revanche le « **streaming** », regarder une vidéo sur YouTube ou sur Pluzz (France TV) sans l'enregistrer est autorisé. C'est la même chose pour la musique quand tu écoutes un morceau sur **Deezer**. Tu peux l'écouter, mais tu ne peux pas l'enregistrer pour l'envoyer à un copain !

### Comment s'appelle la loi française qui interdit ces téléchargements ?

La loi « **Hadopi** ». Cette loi contrôle et punit les personnes qui téléchargent illégalement sur Internet. Si une personne continue de télécharger alors qu'elle a reçu plusieurs avertissements, son accès à l'Internet peut être coupé pendant un an.

De nombreuses associations s'opposent à cette mesure ; elles la jugent trop sévère. Car couper l'accès à l'**Internet** d'une personne, c'est aussi la priver de sa messagerie, et des liens qu'elle a créés avec d'autres personnes.

### Pourquoi le site Megaupload a-t-il été fermé ?

Parce que ce site de **téléchargement proposait gratuitement des milliers de musiques ou des films** protégés par le droit d'auteur. C'est pour cette raison que le FBI, la police américaine, a bloqué ce site jeudi soir et arrêté son dirigeant en Nouvelle-Zélande.

### Qui a riposté ?

Les **Anonymous** (« anonymes » en français), défendent le droit de télécharger librement des œuvres sur Internet. Ce groupe de **hackers** (voir mot du jour) s'oppose aux lois mises en place par les États pour empêcher ces téléchargements illégaux.

Les **Anonymous** pensent qu'il faut trouver un moyen plus juste de rémunérer les artistes et les auteurs. Ils proposent, par exemple, que les grandes entreprises de disques, Universal Music ou Sony, reversent un peu plus d'argent à leurs artistes et auteurs.

C'est pour toutes ces raisons qu'ils ont piraté les sites d'**Hadopi** (la loi), d'**Universal Music** et de **Sony** (des grosses maisons de disques) et de l'**Élysée** (l'État français). Certains de ces sites n'étaient plus accessibles pendant plusieurs jours !

### Le quiz du jour :

[EM]ATU002##05##VGT\_ATU002\_05/VGT\_ATU002\_05B.jpg##Le quiz

1jour1actu####0##Lancer la démo##0##0##Le quiz

1jour1actu#####Hote.swf##1[/EM]

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](#)